PREMIERE PARTIE: PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONALN° OBR/11/F/2022-2023 POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION, LA MISE EN SERVICE ET LA FORMATION DES UTILISATEURS D'UN EXTINCTEUR AUTOMATIQUE SUR LE SITE DE L'OBR A KOBERO (Relance)

Date de Publication : 31./10./2022 Date d'ouverture des offres : 21./11/2022

1. Objet.

L'Office Burundais des Recettes invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires intéressés à présenter leurs offres sous enveloppes fermés pour » la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs d'un extincteur automatique sur le site de l'OBR à KOBERO (relance)» dont les spécifications et les quantités se trouvent dans la deuxième partie du présent Dossier d'Appel d'Offres.

2. Financement.

Le Marché est financé à 100% sur les fonds propres de l'Office Burundais des Recettes, exercice 2022-2023.

3. Spécification du Marché

La passation du présent Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert national tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi du 29/01/2018.

4. Allotissement

Le présent marché est constitué d'un seul lot

5. Délai d'exécution

Le délai de livraison de l'équipement est fixé à quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date de notification définitive du marché, mais un soumissionnaire peut proposer un délai plus court.

L'extincteur à livrer devra avoir une garantie technique de type « réparer ou remplacer » d'une année, comptée à partir de la validation du procès-verbal de leur réception.

NB : L'Office Burundais des Recettes ne va pas assister le titulaire du marché dans l'obtention des devises.

6. Conditions de participation

La participation à la concurrence est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales remplissant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution de ce marché, conformément à l'article 151 du Code des marchés Publics.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés Publics en vigueur au Burundi. Les associations sans but lucratif ne sont pas éligibles pour ce marché.

7. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté sur le site de l'Office Burundais des Recettes (www.obr.bi), ou être consulté tous les jours ouvrables de 7 h 30' à 12h 00 puis de 14 h à 17h 00', heure locale à l'adresse ci-après :

Secrétariat de la Direction de l'Administration et des Approvisionnements de l'Office Burundais des Recettes,

Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel,

Avenue de la Tanzanie, N°936a/A,

B.P 3465 Bujumbura II, Tél: 22 28 21 26 ou 22 28 25 31

Il pourra également être obtenu physiquement au Secrétariat de la Direction de l'Administration et des Approvisionnement de l'OFFICE BURUNDAIS DES RECETTES sur présentation d'un bordereau de versement de cinquante mille Francs Burundais (50.000 BIF) non remboursables, versés sur le compte N° N°01104582385 (sous-compte de transit des recettes non fiscales) ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB).

8. Demande de renseignements

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit au Commissaire des Services Généraux et Personne Responsable des Marchés Publics à l'OBR et envoyée à l'adresse de l'Office Burundais des Recettes sise immeuble VIRAGO, 3^{ème} étage, B.P. 3465 Bujumbura, Tél. 22282146/22282216, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins dix (10) jours avant la date limite de remise des offres.

9. Dépôt et Ouverture des Offres.

L'ouverture des offres aura lieu le. M. / M/2022 à 10 h 00' dans l'une des salles de l'Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II.

Les offres déposées après la date et l'heure indiquée feront objet d'irrecevabilité.

10. Délai d'engagement.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date de remise des offres.

11. Garantie bancaire de soumission

Une garantie de soumission de quatre cent mille francs burundais (400 000 BIF) est exigée. La garantie est libellée par une banque ou toute autre institution financière agréée par la BRB.

12. Critères de qualification

Les offres techniques et financières devront être entièrement conformes au Dossier d'Appel d'Offres et l'offre financière la moins disante, pourvu qu'elle ne soit ni sous-estimée ni surestimée. Les offres sous-estimées ou surestimées seront déterminées conformément à l'article 194 alinéa 1 du Code des Marchés Publics. Le pourcentage à appliquer est de ±10%.

13. Adresse

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Commissariat des Services Généraux de l'OBR Immeuble VIRAGO, 3ème étage B.P. 3465 Bujumbura Tél. 22282146/22282216

Fait à Bujumbura, le 4.1/19/2022

LE COMMISSAIRE DES SERVICES GENERAUX ET PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

Gérard SABAMAHORO